

## Rapport au Conseil Communal d'Yverdon de la commission chargée d'étudier le préavis numéro 39 concernant une demande de crédit de 631'800 pour financer l'évolution du matériel informatique de l'administration communale pendant 3 ans.

La commission en charge dudit préavis a siégé le vendredi 18 novembre et était composée de Madame Nathalie Saugy et de Messieurs Laurent Gabella, Bart Wind, Jean-François Troyon, Dino Petit, de David Wuillamoz ainsi que de la sous-signée désignée rapportrice.

La Municipalité était représentée par Rémy Jaquier, syndic, qui était accompagné de Didier Wuillamoz, responsable en charge du département technique.

La commission tient à les remercier pour leur disponibilité et leur présentation très étayée et fournie de la situation. Ils ont d'ailleurs aussi su répondre aux questions de la Commission avec clarté et professionnalisme.

Dans un premier temps, Monsieur le Syndic Rémy Jaquier a apporté des informations d'ordre « politiques », en précisant à la commission que la Commune d'Yverdon dispose actuellement d'un réseau informatique composé de 330 ordinateurs et autre matériel informatique pour la gestion de son administration communale. Ce réseau répond d'ailleurs bien à la demande pour le travail des employés communaux, mais comme nous le savons probablement tous, l'informatique est une technologie au développement rapide et le besoin de renouveler le matériel vieillissant s'est fait vivement ressentir... D'ailleurs, pour abonder dans ce sens, Rémy Jaquier nous précise que durant l'été 2005, une panne généralisée a permis de mettre en avant la fragilité du réseau, puisqu'elle a eu comme conséquence directe d'immobiliser tous les utilisateurs qui étaient connectés sur le réseau...

En ce qui concerne le présent préavis, il demande un crédit qui est destiné d'une part à financer l'achat de matériel, mais aussi à acquérir de nouveaux équipements pour l'amélioration de l'organisation de la Commune. Ceci dans le but de pouvoir doter les différents secteurs de l'administration communale d'un réseau performant.

De plus, si l'on se réfère aux derniers crédits accordés par le Conseil Communal cités dans le préavis à la page 1, nous pouvons bien sentir la volonté allant dans ce sens.

Le présent préavis met donc en avant trois pôles :

1. **Remplacement des éléments devenus vétustes** : les ordinateurs sont vieux et la nécessité de les changer se profile.
2. **Volonté de sécuriser le système** ; c'est-à-dire se prémunir contre les pépins trop importants. Il est sûr que le risque zéro n'existe pas, mais il faut tout de même se donner les moyens, au vu de la situation, de pouvoir disposer d'un système efficace et sécurisé.
3. **Mise à niveau de la technologie du réseau** : Etant donné que le contrat liant la Commune avec Swisscom prend prochainement fin, cela représente donc une bonne occasion de repenser en prévision de la technologie « voice over IP ».

### Présentation du réseau :

1. **Remplacement des éléments devenus vétustes** : les objectifs de ce premier volet sont l'amélioration de la productivité, la diminution du coût de maintenance, la réduction du temps de transition. Quant aux anciens appareils informatiques, ils seront revendus. De plus, le rachat de lots est plus facile que la revente d'appareil unique. De plus, Didier Wuillamoz précise le fait que les écrans et imprimantes ne seront pas systématiquement changés, mais uniquement dans le cas où ces derniers ne fonctionnent plus.
2. **Changement de la colonne vertébrale du réseau « système et donnée »** : Jusqu'à maintenant, le système fonctionnait par boucle, alors que le nouveau système comportera une architecture en étoile. Il comportera un cœur redondant et tout le système sera centralisé. L'objectif de ce

changement aura comme avantage une intégration plus aisée des nouvelles entités, l'amélioration de la performance, la gestion centralisée des appareils ainsi que la simplification de l'infrastructure. D'ailleurs, en cas de panne sur le réseau informatique, il sera plus aisé de la résoudre.

3. **Mise en place d'un storage area network (SAN) :** Afin de sécuriser le système et de raccourcir le temps d'immobilité des employés pendant une panne, l'utilisation d'un SAN se montre particulièrement efficace. En effet, il permet l'amélioration de la sécurité des données de manière automatique, en sauvegardant en continue toutes les données se trouvant sur les ordinateurs du réseau.

#### **Autres points discutés :**

Une question émanant d'un commissaire demandait s'il n'était pas judicieux, au point de vue financier, de procéder au leasing. La réponse du support technique nous indique que cette solution a été discutée, mais qu'elle ne se montrait dans le cas précis, pas moins cher et qu'en plus, la Commune serait obligée de changer les appareils après trois ans, ce qui ne sera pas forcément le cas suivant l'état de ces derniers.

A titre d'information, la revente des ordinateurs permettra de procéder à une économie de 10% sur le total du nouvel investissement.

#### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité des membres présents, convaincue du bien-fondé de la demande, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, d'accepter le préavis 39 tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon, le 22 novembre 2005

La rapportrice, Joëlle Monnin